

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17031**

Intitulé

TP : Titre professionnel TP Piqueur en maroquinerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

243s Tannage des peaux, fabrication de chaussures, articles de vêtements en peau

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le piqueur en maroquinerie assemble par piquage des articles de maroquinerie en cuir et autres matières souples. Il réalise essentiellement des produits haut de gamme à forte valeur ajoutée.

Le piqueur assemble des éléments et sous-ensembles d'articles de maroquinerie, préparés en amont, qu'ils soient préfixés ou non. Il réalise des piquages simples dits « à plat » ou « d'ornementation » sur une machine plate ou effectue des piquages plus complexes, appelés « en forme », sur des volumes à l'aide de machines à manchon et/ou piliers.

Il réalise des tâches répétitives sur une ou plusieurs séries d'articles, ou composants d'articles, selon le temps de réalisation défini par le bureau d'étude et le metteur au point du produit. Il autocontrôle en permanence sa production et respecte les critères de qualité et de productivité conformément aux instructions données par son responsable hiérarchique. Il rend compte de son activité sur une fiche de suivi de production.

Le piqueur travaille sur du cuir et autres matériaux souples coupés et préparés en amont. Selon les modèles, des allers-retours sont effectués entre les zones de piquage, de préparation et de travail de table.

Le piqueur veille au bon fonctionnement du matériel utilisé en effectuant les réglages nécessaires et l'entretien de sa machine tout en signalant à son responsable hiérarchique des pannes machines nécessitant l'intervention du service maintenance.

Le travail s'effectue en atelier industriel, au sein d'une chaîne et/ou d'un îlot de fabrication, souvent en position assise devant une machine à piquer. Les actions sont répétitives et soutenues, nécessitant attention et précision. Cette organisation du travail demande au piqueur d'être en relation étroite avec ses collègues situés en amont et en aval de son poste de travail afin de répondre aux exigences de qualité, de fluidité et de productivité.

Les éléments à piquer sont amenés manuellement, à disposition sur un chariot ou dans des caisses, souvent en paquets représentant la série en cours.

En îlot, les piqueurs s'approvisionnent mutuellement. Ils sont en contact entre eux et avec les préparateurs pour les opérations immédiatement situées en aval et en amont, dans une situation de transmission des pièces et d'informations sur la série en cours.

L'ergonomie du poste de travail ainsi que la qualité de l'éclairage jouent un rôle important sur les conditions de réalisation des tâches.

1. Piquer à plat des éléments et sous-ensembles d'articles de maroquinerie

Piquer à plat au bord des éléments de maroquinerie.

Assembler par piquage à plat des éléments de maroquinerie préfixés.

Assembler à plat par piquage à sec des éléments de maroquinerie.

2. Piquer en forme des sous-ensembles d'articles de maroquinerie

Piquer en forme des éléments de maroquinerie préfixés.

Monter par piquage à sec des articles de maroquinerie.

Border des sous-ensembles et articles de maroquinerie.

Réaliser le piquage final d'articles de maroquinerie montés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- la fabrication d'articles de maroquinerie ;
- la fabrication d'articles de sellerie.
 - piqueur en maroquinerie ;
 - piqueur en sellerie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2401 : Assemblage - montage d'articles en cuirs, peaux

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 17031 - Piquer à plat des éléments et sous-ensembles d'articles de maroquinerie	Piquer à plat au bord des éléments de maroquinerie. Assembler par piquage à plat des éléments de maroquinerie préfixés. Assembler à plat par piquage à sec des éléments de maroquinerie.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17031 - Piquer en forme des sous-ensembles d'articles de maroquinerie	Piquer en forme des éléments de maroquinerie préfixés. Monter par piquage à sec des articles de maroquinerie. Border des sous-ensembles et articles de maroquinerie. Réaliser le piquage final d'articles de maroquinerie montés.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 04/04/2013 paru au JO du 08 /06/2013 - Arrêté du 20/12/2017 paru au JO du 12/01/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation.

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification précédente : Piqueur(se) à plat en maroquinerie